



Mairie de Régusse

83630

ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARR-PM

N°2026-09-18-001

Arrêté portant délivrance d'un permis de détention

pour un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le : 21 SEP. 2026

Et publication le :
21 SEP. 2026

Le Maire,
René BONNET



Le Maire de Régusse,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L.211-1 et suivants et D.211-5-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

Vu l'arrêté n°23/203 du Préfet du Var, en date du 06/09/2023, portant publication de la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux ;

Considérant la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y étant annexées ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime est délivré à :

· Nom : CHEVAL

- Prénom : Nathalie
- Qualité : Propriétaire ☒ Détenteur ☐ de l'animal ci-après désigné
- Adresse : 233 Chemin des Clouos, 83630 RÉGUSSE
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : MATMUT

Numéro du contrat : 720209003638D80

- Détentrice de l'attestation d'aptitude délivrée le 10/09/2026 par : SASU DES GARDIENS DE LA PIA (TADDEÏ)

Numérotée : 904 188 240

Pour le chien ci-après identifié :

